

Gestion de conflits liés à l'utilisation de chiens de protection des troupeaux

Lors de la détention et de l'emploi de chiens de protection des troupeaux (CPT) officiels, il convient de connaître les risques d'incidents possibles entre les CPT et les gens ou d'autres animaux, et de les réduire au maximum. Ce guide et les listes de contrôle incluses sont un outil indispensable pour y arriver.

Sommaire

Le guide pratique et les listes de contrôle complètent l'évaluation des risques	2
Analyse des risques avec les listes de contrôle	3
Conseils pour la gestion de conflits	4

Impressum

Editrice	AGRIDEA Eschikon 28 CH-8315 Lindau T +41 (0)52 354 97 00 F +41 (0)52 354 97 97 www.agridea.ch
Auteurs	Heinz Feldmann et Simone Herzog, BUL
Graphisme	Rita Konrad, AGRIDEA



Groupe cible

Ce guide et les listes de contrôle jointes sont destinés aux détenteurs de CPT, en particulier aux responsables d'exploitation et d'alpage

Sources des photographies

A – G © BUL

Grâce à un élevage contrôlé et au suivi des CPT officiels, on peut considérer que ces chiens ne sont pas dangereux. Toutefois, cela ne signifie pas que des incidents soient totalement exclus.

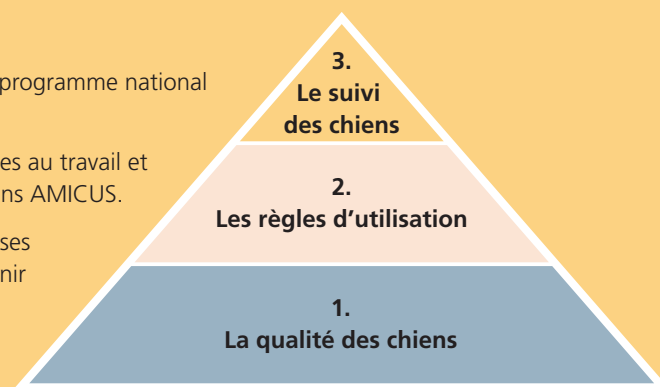
Prévention des accidents lors de l'emploi de CPT

L'emploi de CPT implique de manière générale que ces derniers travaillent de façon autonome auprès des animaux de rente, souvent en l'absence de leur détenteur. Les pâturages se situent dans l'espace public et sont en principe accessibles à des tierces personnes (Art. 699 al. 1 Code civil suisse). Des rencontres entre des CPT et des personnes peuvent ainsi avoir lieu sans que leur détenteur ne puisse intervenir. Pour prévenir les accidents et les conflits (selon art. 77 OPAn), la gestion préventive des conflits est cruciale. Les zones de conflits doivent être identifiées à l'avance afin de mettre en place les mesures adéquates pour éviter les accidents.

Indépendamment de l'emploi de CPT, il est conseillé d'utiliser le système de prévention agriTOP proposé par l'Union suisse des paysans.

Pour prévenir les accidents et les conflits lors de l'emploi de CPT, le programme national de protection des troupeaux prévoit trois approches parallèles :

1. CPT de qualité : emploi exclusif de CPT officiels, dont les aptitudes au travail et les aptitudes sociales ont été évaluées, et qui sont enregistrés dans AMICUS.
2. Règles d'utilisation des CPT : des prescriptions et des règles précises encadrent la détention et l'emploi de CPT officiels, afin de prévenir autant que possible les conflits.
3. Suivi : les CPT officiels bénéficient d'un suivi afin d'identifier le plus tôt possible d'éventuels problèmes avec certains chiens ou dans l'élevage.



Les trois approches parallèles du système de l'OFEV pour la prévention des accidents avec les CPT officiels.

Le guide pratique et les listes de contrôle complètent l'évaluation des risques

1. La procédure d'autorisation pour la détention et l'utilisation de CPT prévoit que les experts de la sécurité évaluent les risques objectivement identifiables et récurrents en cas d'utilisation de CPT, pour en déduire les mesures de prévention de conflits efficaces. Cette **analyse globale des risques** et les mesures qui en découlent sont les bases obligatoires à prendre en compte pour la gestion de conflits d'une exploitation avec des CPT.
2. Pour prendre en compte les changements dans la meute de CPT (composition, chaleurs...) ainsi que ceux du quotidien et de l'environnement de l'exploitation (gestion des CPT, utilisation des pâturages, etc.), qui ne peuvent pas être prévus à l'avance dans l'analyse globale des risques, les exploitants qui travaillent avec des CPT doivent utiliser chaque année ce **guide pratique et les listes de contrôle**. Il faut pour cela également prendre en compte les expériences des années précédentes et les tâches annuelles à réaliser (montage de panneaux, vérification de la sécurité des clôtures, etc.).



Exemple d'une mesure de gestion de conflit, tel que préconisé par le guide et les listes de contrôle : sur les sites ou à des heures de la journée sensibles, en particulier à proximité de sentiers et de routes, les CPT doivent être tenus en laisse lors de changement de pâturage ou déplacé de façon séparée.



Exemple d'une mesure de gestion de conflit identifiée dans l'analyse globale des risques : en éloignant la clôture d'un lieu de passage fréquenté par des promeneurs ou des écoliers il est possible de minimiser les conflits. Les secteurs de pâturage proches des chemins peuvent être pâturés de façon concentrée à une période appropriée.

Devoir de diligence

Le respect du devoir de diligence implique l'application de toute mesure objectivement nécessaire, en fonction des circonstances, pour prévenir les dégâts pouvant être provoqués par les CPT. Le devoir de diligence est encadré en premier lieu par les obligations légales et réglementaires en vigueur en matière de sécurité et de prévention des accidents. Ces obligations relatives à la tenue et à l'emploi de CPT officiels sont inscrites principalement dans l'aide à l'exécution pour la protection des troupeaux de l'OFEV.

Analyse des risques avec les listes de contrôle

Les responsables d'exploitation possédant des CPT doivent effectuer un inventaire et une analyse systématique et préventive des risques au moins une fois par an et pour tous les pâturages et sites de l'exploitation sur lesquels interviennent les CPT, grâce aux listes de contrôle ci-jointes. Les changements dans la meute de CPT et dans leur environnement doivent être pris en compte et évalués.

Les risques d'incidents avec les CPT doivent être identifiés et documentés sur l'ensemble de la zone d'utilisation. Lors de l'évaluation des risques il faut considérer que de nombreuses personnes ont peur des chiens et ont peu de connaissances sur le comportement à adopter avec les CPT. Il est important de tenir compte des sentiers officiels de randonnée ainsi que de tout autre chemin important.

Les facteurs de dérangement qui ont habituellement une influence négative sur les CPT doivent être éliminés.

Le conseiller spécialisé en CPT est à contacter pour toute question spécifique sur les CPT.

Des facteurs externes comme l'heure du jour, la météo, la présence de prédateurs, etc. influencent l'attention et la réactivité des CPT; les maîtres des chiens ou les tierces personnes n'ont aucune influence là-dessus. Outre ces facteurs externes, le comportement du vis-à-vis (randonneur, chien de compagnie, etc.) lors d'une rencontre avec des CPT a une grande influence sur la façon dont se déroule cette interaction.



Les chiens de bergers et les chiens de ferme doivent à tout moment être maîtrisés par leurs maîtres.



De telles situations augmentent le risque d'incidents entre CPT et randonneurs et doivent être identifiées. Les troupeaux et les chiens doivent être tenus à l'écart de chemins officiels de randonnée, en particulier dans les secteurs étroits et pendant la haute saison de randonnée.

Documentation

Le matériel d'information « Chien de protection et tourisme » traite de façon exhaustive de l'information et de la sensibilisation du grand public sur les CPT. Cette fiche peut être obtenue gratuitement auprès d'AGRIDEA. Il est devenu incontournable d'informer sur les CPT avec des panneaux à l'entrée des pâturages et des exploitations agricoles. Les panneaux servent à informer les tierces personnes de la présence de CPT et du comportement approprié à adopter.

Les panneaux de signalisation CPT doivent être montés à l'entrée de chaque pâturage dont le troupeau est protégé par des CPT; cette signalisation est d'autant plus importante sur le passage de chemins de randonnées officiels ou d'autres chemins très fréquentés. Dans les endroits où il est important d'informer en amont les visiteurs de la présence de CPT (par ex. en cas de possibilités restreintes de faire demi-tour, lors d'une très longue ascension vers un pâturage, ou sur un parcours très fréquenté), les panneaux d'information peuvent compléter les panneaux de signalisation. L'exploitant doit s'assurer que les panneaux sont correctement posés et entretenus.

Un dépliant et une BD informent et sensibilisent sur les chiens de protection des troupeaux et sur le comportement approprié à adopter lorsqu'on rencontre ces chiens. Ceux-ci doivent être diffusés le plus largement possible dans la région où se trouvent les CPT.

Conseils pour la gestion de conflits

Les risques doivent être minimisés avec des mesures adaptées. Les chefs d'exploitation en sont responsables.

- Pour s'occuper de CPT il faut prévoir suffisamment de temps et les responsabilités doivent être clairement définies, y compris lors de remplacements.
- Seules des personnes motivées (bergers, apprentis, remplaçants...) doivent travailler avec des CPT.
- Les personnes assumant la garde des animaux doivent être formées, aidées et accompagnées. Il leur est conseillé de participer aux cours proposés par AGRIDEA pour les futurs détenteurs de CPT.
- Les aides doivent connaître les secteurs à risque, identifiés par les responsables d'exploitation, ainsi que les mesures à prendre. La mise en œuvre correcte de ces mesures doit être surveillée et si nécessaire corrigée par le responsable d'exploitation.
- Les voisins ainsi que les administrations et personnes pertinentes (acteurs du tourisme, garde-faune, responsables des sentiers de randonnées, etc.) doivent être informés dès que possible de l'utilisation de CPT. Si c'est utile, ils doivent être impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de gestion de conflit. En leur montrant comment se comporter correctement en présence de CPT et en leur expliquant comment réagir en cas de problème, il est possible d'éviter les conflits.



Pour maintenir le lien avec les CPT, des contrôles réguliers doivent être effectués, en prévoyant suffisamment de temps pour s'occuper des chiens.



Le responsable d'exploitation doit s'assurer que les employés (bergers, autres personnes accompagnantes...) possèdent les connaissances de bases suffisantes pour la gestion des CPT. Si ce n'est pas le cas, ces personnes doivent être accompagnées ou formées.

- Toute personne impliquée dans la détention de CPT doit se comporter cordialement vis-à-vis de tierces personnes, de randonneurs ou de cyclistes, et les informer.
- Les personnes qui ont en charge la garde du troupeau, doivent assurer que les animaux, y compris les CPT, stationnent le moins possible le long des chemins de randonnées officiels. Il faut en particulier y veiller pendant la haute saison de randonnée.
- Lorsqu'un nouveau CPT est mis au travail, il faut, dans les premiers temps, accompagner et observer la situation globale de façon précise.
- Le rassemblement de différents chiens dans un troupeau nécessite la présence de tous les maîtres pendant une période d'adaptation.
- La présence de chiens de bergers et de chiens de ferme influence le comportement des CPT et peut accroître le risque d'incident. Il faut limiter la présence de chiens inutiles à la protection du troupeau, surtout lorsque les personnes qui prennent en charge les CPT ont peu d'expérience.
- Les chiennes en chaleur ne doivent pas travailler.
- Les CPT doivent être habitués auparavant au système d'alimentation qui sera utilisé dans les préalpages et les alpages.
- Des contrôles réguliers doivent être effectués et des contacts intensifs doivent être maintenus avec les CPT.
- Lors du changement de pâturage dans les secteurs à risque, les CPT doivent être tenus en laisse, avec, si nécessaire, l'aide de personnes supplémentaires.

Informations complémentaires et contacts

www.protectiondestroupeaux.ch

D'autres informations, tels que des prospectus et guides sur les chiens de protection des troupeaux peuvent être téléchargés sous ce lien. La documentation, les guides ainsi que les panneaux de signalisation et d'information des visiteurs peuvent être commandés directement auprès du service chargé des chiens de protection des troupeaux d'AGRIDEA. Le service chargé des CPT d'AGRIDEA est à votre disposition en cas de questions ou pour un soutien dans le domaine de la gestion des risques.

Contact : AGRIDEA, service chargé des CPT, Jordils 1, CH-1001 Lausanne, T + 41 (0)21 619 44 31
info@protectiondestroupeaux.ch